

# Règlement particulier du tournoi '7èmes EcoPlumes d'Ingré 2024'

## Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

### Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro '■' et sous le nom '7èmes EcoPlumes d'Ingré 2024'. Il se déroule les 09 et 10 mars 2024 sur les 10 terrains du gymnase de La Coudraye à Ingré (45), avenue de La Coudraye - 45140 - INGRE.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la ligue de badminton Centre Val de Loire et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant à la compétition doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition à la date de son inscription.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Bruno FOUASSIER assisté de Mélanie de la Torre et Claire Calvet, ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

### Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi '7èmes EcoPlumes d'Ingré 2024' s'adresse à tous les joueurs des catégories pouvant jouer en 'senior' : minime, cadet, junior, senior et vétérans.
- 2.2 Les joueurs classés R, D et P peuvent s'inscrire à la compétition dans les tableaux Double Homme, Double Dame et Double Mixte ;
- 2.3 Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire dans 2 tableaux.
- 2.4 Les tableaux de doubles dames et hommes se joueront intégralement dans la journée du samedi 09 mars 2024.
- 2.5 Les tableaux de doubles mixtes se joueront intégralement dans la journée du dimanche 10 mars 2024.
- 2.6 Dans la mesure du possible : tous les tableaux se joueront avec une phase préliminaire en poules, et seront suivis d'une phase finale en élimination directe.
- 2.7 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- 2.8 Les séries seront faites en 'top' en fonction du CPPH du 08 février 2024 ; l'affectation des points obtenus au moment de la fabrication des tableaux.

### Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 23 février 2024.
- 3.2 Le CPPH pris en compte pour la compétition est celui du 08 février 2024.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au 25 février 2024.
- 3.4 Un joueur s'inscrit dans le tableau correspondant à ce qu'il veut jouer : DH, DD, et/ou DMx ; les séries seront faites en 'top' en fonction du CPPH du 08 février 2024 ; l'affectation sera faite au moment de la fabrication des tableaux .
- 3.5 La fiche d'inscription est à envoyer par courrier postal. Celle-ci sera accompagnée du règlement, par chèque à l'ordre de 'US-Ingré-Badminton, l'ensemble est à envoyer à l'adresse suivante :  
Léger Mickaëla - 34 route d'Orléans 45140 Ingré  
Inscriptions possibles en ligne via Badnet ou e-bad
- 3.6 Contacts pour des précisions :
  - 06 30 75 18 77 (Luc)
  - 06 75 99 23 64 (Mickaëla)
  - tournoibad.ingre@free.fr
- 3.7 Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone.
- 3.8 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, (*c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des paiements*)
- 3.9 Quand un tableau est 'rempli' : les nouvelles inscriptions sur ce tableau se font en 'Liste d'Attente'.
- 3.10 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€ pour 1 tableau, 19€ pour 2 tableaux.**
- 3.11 Les joueurs peuvent s'inscrire 'avec X' en double et mixte sans garantie de se voir attribuer un partenaire par les organisateurs.

3.13 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h à 23h et/ou le dimanche de 8h à 19h00.

3.14 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être signalée à l'organisateur.

#### **Article 4 : forfaits**

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi '**7èmes EcoPlumes d'Ingré 2024**' doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;

- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la Ligue Badminton Centre Val de Loire. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur ou au juge-arbitre** pour que celui-ci inscrive le justificatif dans son rapport. Aucun remboursement ne peut être effectué pour des forfaits après le tirage au sort. Hormis, pour un joueur inscrit avec 'x', pour une défaillance du partenaire affecté par l'organisateur.

4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur peut essayer dans la mesure du possible de trouver un joueur de la liste d'attente pour compléter la paire.

#### **Article 5 : déroulement**

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription et disponibles également sur Badnet et e-Bad . En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le RSL n°3.

5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre.

5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier volant du match suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté 'LET' au service, et 'FAUTE' en jeu.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.12 La participation au tournoi '**7èmes EcoPlumes d'Ingré 2024**' requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement.

5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).